

**VILLE de DOL DE BRETAGNE****CONSEIL MUNICIPAL du 28 OCTOBRE 2011**

-----

**- COMPTE RENDU DE SEANCE -**

**Présents** : M. RAPINEL, Maire - Président ; Mme FONTMORIN, M. HESRY, M. PEDRON, M. VIGNERON, M. MERCIER - Adjoints ; M. BREGAINT, Mlle GREGOIRE, M. POULAIN, Mme LUGAND, Mme MORADEL, Mme JOUQUAN, M. ROTA, Mme DUTERTRE, M. GEORGET, Mme FRAIN, M. DESDOUETS, Mme MOUBECHÉ, M. DELAMAIRE - Conseillers Municipaux.

**Représentés** : Mme BEAUCHER (représentée par M. le Maire), Mme ROUYEZ (représentée par Mme MORADEL), M. REHEL (représenté par M. ROTA), Mme CORTYL (représentée par Mme FONTMORIN), Mme DESBLES (représentée par M. VIGNERON), Mme PRUNIER-BRIAND (représentée par M. BREGAINT), M. CHALIGNE (représenté par M. MERCIER), M. LETAINTURIER (représenté par M. DESDOUETS).

En début de séance, M. le Maire sollicite l'inscription d'une question diverse complémentaire : Commission Intercommunale des Impôts Directs de Saint Malo Agglomération : désignation des délégués de la Ville de Dol. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

-----

Adoption du Procès-Verbal de la séance de Conseil Municipal du 30 septembre 2011 :  
Adopté par 24 voix pour et 2 voix contre (A. Letainturier et A. Desdouets).  
(C. Georget absent au moment de cette adoption).

**1. Budget Général : Décision Modificative n°3 (D. M 3).**

Le Conseil Municipal **autorise** les ouvertures de crédits présentées ci-dessous au Budget Général 2011, constituant ainsi la D.M 3 :

**Section de fonctionnement**Dépenses

4581 – Travaux effectués pour le compte de tiers	9 650,00 €
--	------------

Recettes

4582 – Travaux effectués pour le compte de tiers	9 650,00 €
--	------------

**Section d'investissement**Dépenses

106 – Matériels scolaires	3 000,00 €
---------------------------	------------

149 – Matériels cuisine centrale	2 500,00 €
----------------------------------	------------

129 – Aménagement du boulevard de Normandie	15 000,00 €
---	-------------

TOTAL	20 500,00 €
-------	-------------

Recettes

16 – Emprunt (écriture d'équilibre)	20 500,00 €
-------------------------------------	-------------

Résultat du vote : 24 voix pour ; 3 voix contre (A. Letainturier, S. Frain et A. Desdouets).

**2. Aide à l'encadrement des associations sportives - répartition de l'enveloppe 2011/2012.**

Le Conseil Municipal :

- **décide** à l'unanimité d'octroyer les aides financières suivantes au titre du soutien à l'encadrement des clubs sportifs au titre de l'année 2011/2012 :

▪ E.S.D	12 750 €
▪ Basket Club	2 907 €
▪ Hand Ball Club	6 122 €
▪ Judo Club	4 145 €
▪ Roller Club	4 500 €
▪ Petits Dragons (karaté)	3 308 €
▪ Tennis Club Dolois	2 559 €
▪ Dol Natation	905 €
▪ J.A Saint Malo - section escrime Dol	1 205 €

- **précise** que les aides ne seront versées qu'au vu de justificatifs de dépenses (factures de prestations ou bulletins de salaire).
- **dit** que les dépenses correspondantes seront imputées au compte 657 des dépenses de fonctionnement du Budget Général.

### 3. Cession à la Ville de Dol d'une bande de terrain jouxtant une partie des remparts Sud.

Le Conseil Municipal :

- **décide** à l'unanimité d'acquérir une bande de terrain d'environ 60 m<sup>2</sup> située le long de la propriété cadastrée AC 258 appartenant à M. et Mme MASSON, 34 rue Lejampitel à Dol, dans le cadre de la reconquête des remparts Sud de la ville.
- **précise** que la cession est consentie pour l'Euro symbolique.
- **dit** que les frais d'acte et d'arpentage sont à la charge de la Ville de Dol.
- **charge** l'étude des notaires associés de la rédaction de l'acte correspondant.

### 4. Intégration dans le patrimoine communal d'un socle de calvaire en pierre - don du Dr Robert EDAN.

Le Conseil Municipal :

- **accepte** le don d'un socle de calvaire en granit fait par le Dr Robert EDAN.  
*Résultat du vote : 25 voix pour ; 2 voix contre (A. Moubêche et J-Y. Delamaire).*
- **dit** en conséquence que cet élément est intégré au patrimoine historique de la Ville de Dol.

### 5. Passation d'une convention avec l'Ecole Notre Dame pour l'utilisation de la salle des Familles.

Le Conseil Municipal :

- **accepte** les termes de la convention de mise à disposition de la salle des familles auprès de l'Ecole Notre Dame pour le service de la restauration scolaire, convention annexée à la présente délibération.  
*Résultat du vote : 22 voix pour ; 4 voix contre (A. Letainturier, S. Frain, A. Desdouets et A. Moubêche) et 1 abstention (C. Georget).*
- **autorise** en conséquence M. le Maire à signer ladite convention de mise à disposition.

### 6. Rapport d'activités 2010 de la Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint Michel.

Le Conseil Municipal **prend acte** du rapport d'activités de l'année 2010 de la Communauté de Communes du Pays de Dol de Bretagne et de la Baie du Mont Saint Michel.

### 7. Aménagement des Douves : marché de travaux - résultats de la consultation.

Le Conseil Municipal **adopte** le choix des entreprises tel que proposé ci-dessous concernant les lots 1, 2 et 3 du marché de travaux pour l'aménagement des Douves :

- Lot 1 - Terrassement / voirie / réseau :  
Entreprise POTIN de Dol pour un montant de 165 600,00 € H.T.
  - Lot 2 - Maçonnerie :  
Entreprise COLLIU de Nouvoitou (35) pour un montant de 20 372,40 € H.T.
  - Lot 3 - Eclairage public :  
Entreprise S.M.P.T de Saint Malo pour un montant de 61 755,00 € H.T.
- Résultat du vote : 23 voix pour ; 4 abstentions (A. Letainturier, S. Frain, A. Desdouets et A. Dutertre).*

### 8. Information sur les marchés à procédure adaptée.

Le Conseil Municipal **prend acte** desdits avenants présentés ci-dessous :

- **Avenants au marché de travaux pour la construction de la salle des familles :**
  - Lot n°03 – Charpente / bardage bois (Entreprise D ANIEL de Roz Landrieux) :  
Montant initial : 80 804,20 € H.T. Avenant n°1 : 13 110,00 € H.T.  
**Avenant n°2 : 769,95 € H.T.**
  - Lot n°04 – Couverture / étanchéité / bardage (Ent reprise Conception - Etanchéité de Saint Méloir) :  
Montant initial : 134 705,14 € H.T. Avenant n°1 : - 12 640,05 € H.T.  
**Avenant n°2 : 610,97 € H.T.**
  - Lot n°05 – Métallerie / serrurerie (Entreprise AM SA Ouest de Dol) :  
Montant initial : 75 568,00 € H.T. Avenant n°1 : 1 912,00 € H.T.  
**Avenant n°2 : 797,00 € H.T.**
  - Lot n°07 – Menuiseries intérieures (Entreprise HU BERT de Pleumeleuc) :  
Montant initial : 43 948,60 € H.T.  
**Avenant n°1 : 640,02 € H.T.**  
**Avenant n°2 : 774,37 € H.T.**

- Lot n°12 – Electricité (Entreprise JPF Industrie de Dinan) :  
Montant initial : 72 265,50 € H.T. Avenant n°1 : 1 466,17 € H.T.  
**Avenant n°2 : 502,23 € H.T.**
- Lot n°13 – Plomberie / sanitaires (Entreprise GAU TIER de Dol) :  
Montant initial : 27 807,71 € H.T.  
**Avenant n°1 : - 609,70 € H.T.**
- Lot n°15 – Panneaux photovoltaïques (Entreprise F ACILASOL de Dol) :  
Montant initial : 195 658,00 € H.T.  
**Avenant n°1 : 3 000,00 € H.T.**

➤ **Avenant au marché de travaux du lotissement « le Village de la Garenne II » :**

Travaux de viabilité supplémentaires à réaliser sur la voie prolongeant le passage du Tisserand (voie de liaison entre la rue de la Belle Etoile et le passage du Tisserand).

- Lot n°01 – Terrassement / voirie / assainissement / eaux pluviales : Entreprise LESSARD T.P :  
Montant initial : 194 693,00 € H.T.  
**Avenant n°1 : 9 199,50 € H.T.**

➤ **Question diverse complémentaire :**

**Commission Intercommunale des Impôts Directs (C.I.I.D) de Saint Malo Agglomération : désignation des délégués de la Ville de Dol.**

Le Conseil Municipal **désigne** à l'unanimité les 2 personnes proposées en tant que commissaires titulaires et suppléants « extérieurs » pour siéger au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs de la communauté d'agglomération du pays de Saint Malo, Saint Malo Agglomération :

- Michel HESRY, Adjoint ;
- Loïc PEDRON, Adjoint.

Pour affichage le 03 novembre 2011.

*Le Maire,*  
*Denis RAPINEL*